

Un label à l'étude pour l'agriculture de conservation des sols

Les agriculteurs pratiquant la culture de conservation des sols estiment que le fait de ne pas labourer leurs terres, ce qui évite leur appauvrissement biologique, mérite d'être signalé au consommateur. La création d'un label est à l'étude.

L'Association pour la promotion d'une agriculture durable a présenté le 1er février à Tours les premiers résultats d'un rapport commandité par le ministère de l'Agriculture. Le rapport complet est attendu en juin.

Un des objectifs est de déterminer les leviers qui permettraient de mettre en place une filière agriculture de conservation des sols (ACS) et les critères pour un éventuel label.

Par ailleurs, Benoît Lavier, président de l'Apad, précise: «Nous travaillons avec les pouvoirs publics pour déterminer comment qualifier l'ACS, comment la reconnaître.» Il explique aussi que l'Apad est satisfaite que l'ACS ait été citée par Emmanuel Macron. Une semaine avant, le président de la République avait confirmé le délai de 3 ans pour l'interdiction du glyphosate, sous-entendant toutefois qu'une souplesse pourrait être accordée à l'agriculture de conservation et aux surfaces en pente. «Nous allons demander aux pouvoirs publics ce que signifie cette souplesse», affirme Benoît Lavier.

Les agriculteurs qui renoncent au labour, lequel permet d'enfouir les plantes non désirées avant de semer une nouvelle culture, ont à ce jour des difficultés à se passer d'un usage, même modéré, du glyphosate, pour détruire le couvert végétal mis en place entre deux cultures.

Lien article : <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/un-label-l-etude-pour-l-agriculture-de-conservation-des-sols-5548789>